

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, 23 AOUT.

Outre les 200 recrues qui doivent partir immédiatement pour Saint-Sébastien à bord du cutter le *général Evans*, le cutter l'*Osprey* quittera Portsmouth, vendredi prochain avec 50 artilleurs. Le colonel Churchill, commandant le 3^e régiment, le capitaine Towley, aide-de-camp du brigadier-général Chichester et le capitaine Duncan, commandant le détachement, partiront sur l'*Osprey* : ces renforts quoique peu considérables prouvent la disposition où l'on est de satisfaire aux demandes de la légion. Ces mesures tendront à ranimer la confiance. Nous apprenons que dans quelques jours, les nouvelles fournitures annuelles d'uniformes seront expédiées pour toute la légion. Les fournisseurs se sont empressés de faire des offres d'avance pour prouver leur confiance dans le nouveau président du conseil. (Courier.)

La formation d'un ministère libéral sous la présidence de Calatrava, rétablira nous l'espérons la tranquillité dans les provinces mécontentes; c'est là du moins une preuve de l'intention où est le reine de faire aux sympathies du peuple les concessions compatibles avec la sûreté de son trône et de la liberté nationale. Il n'est pas possible en l'absence de plus amples renseignements de donner une opinion bien arrêtée sur les derniers événements, ni sur leur conséquence probable. Toutefois c'est un indice favorable que l'annonce seule de la modification ministérielle ait en une forte tendance à confirmer la confiance des personnes qui portent le plus vif intérêt à l'Espagne.

Les avances offertes par M. Richard Thortston pour la légion auxiliaire anglaise s'élèvent, dit-on, à 20,000 liv. sterl. (Morning Herald.)

L'ascension aérostatique que le duc de Brunswick a faite avec Mme. Graham, a eu de fâcheux résultats. A quatre milles de Brentwood dans le comté d'Essex, Mme. Graham jeta à propos de descendre, le ballon se trouvait alors au dessus d'une vaste étendue de plaines; mais par suite d'un accident dont nous ignorons la cause, la nacelle perdit l'équilibre et les deux aéronautes tombèrent. Mme. Graham d'une hauteur de 30 pieds et le duc au moment où la nacelle touchait le sol. Mme. Graham se fit une blessure à la tête. Quelques personnes, accourues d'un village voisin, la trouvèrent dans un état d'insensibilité complète, on crut même qu'elle était morte. Le duc a été plus heureux; il en a été quitte pour quelques contusions. Mme. Graham a reçu dans une maison, tous les secours qu'exigeait sa position; elle y a passé la nuit. Le duc de Brunswick est revenu à Londres, après s'être arrêté quelques instans à Ilford; son état n'inspire aucune inquiétude. Le ballon, libre de tout obstacle, a repris son essor et on n'en avait plus entendu parler. (Globe.)

Harriet White, jolie personne de dix-huit ans, attachée comme figurante à l'un des petits théâtres de Londres, comparait devant la cour criminelle centrale de Londres, présidée par le recorder. Elle s'accusait coupable de vol avec effraction envers un jeune acteur nommé Mayne, logé dans la même maison.

Le recorder: Savez-vous quelle peine vous avez encourue?

Harriet White: La déportation.

Le recorder: Souseriez-vous à cet arrêt?

Harriet White: Oui, mylord.

Le recorder: Cependant je dois considérer qu'il y avait entre le plaignant et vous une sorte de commensalité; vous êtes l'un et l'autre membres du corps dramatique, et Mayne, au fond du cœur se repent je crois de vous avoir dénoncée. Je ne saurais donc voir dans cette affaire un cas ordinaire de burglary (vol avec effraction et violence). Je vous envoie seulement pour trois mois dans une maison de force.

Harriet White s'est mise à pleurer. Elle paraissait fort contrariée de n'être point déportée; son but était apparemment d'aller rejoindre quelque condamné dans la Nouvelle Galles du Sud.

FRANCE. — PARIS, 24 AOUT.

Avant-hier, M. le général Bugeaud, arrivant d'Alger, a eu l'honneur d'être reçu en audience particulière par le roi.

Les deux princes siciliens ont quitté la capitale. Le roi de Naples est parti pour Toulon, où il doit s'embarquer pour se rendre au plus vite dans ses états. Les affaires d'Espagne ont fait cesser les projets de mariage qui étaient l'objet continuel des conversations de Neuilly. Le prince de Salerne, son oncle, est allé à Prague rejoindre son auguste épouse et assister au couronnement de l'empereur.

Démentie par la *Quotidienne*, la nouvelle de la maladie du duc de Bordeaux est confirmée ce matin par la *France*, qui nous apprend que le jeune prince a été saigné et que sa guérison semble s'être modelée sur le miracle de sa naissance. Il ne lui est resté de cette épreuve physique qu'une croissance de plus d'un pouce.

Les blés sont rentrés dans le rayon d'approvisionnement de Paris. On y regarde la récolte comme bonne ordi-

naire; la qualité sera, dit-on, moins bonne que l'année dernière. Au dernier marché de Soissons quelques articles de blés nouveaux ont paru; leur qualité était médiocre.

La Beauce, cet abondant grenier de la capitale et d'une partie de la France, vient de terminer ses moissons. Au dernier marché de Chartres, on admirait des blés nouveaux d'une excellente qualité et qu'on vendait à raison de 15 francs l'hectolitre.

La cour d'Amiens vient de décider que le fait des entrepreneurs des messageries qui s'entendent pour baisser leur prix et faire tomber ainsi d'autres concurrents, est un fait prévu par l'art. 419 du code pénal. En conséquence de cet arrêt, les propriétaires des Messageries royales et ceux de voitures Laffitte et Caillard sont traduits en police correctionnelle sous la prévention de coalition pour avoir fait une baisse exagérée afin de faire tomber l'entreprise des Messageries Picardes.

On écrit de Cherbourg:

Un petit vaisseau à trois ponts, du nom de *Neptune*, long d'environ six pieds, vient d'être construit dans notre arsenal pour le compte du musée royal de la marine. Ce navire en miniature est un véritable bijou, un chef d'œuvre de patience et d'art, qui fait l'éloge des habiles ouvriers qui l'ont fait; et de M. Paul Leroux, d'après les plans et sous la direction duquel il a été construit. Il est percé de 120 sabords, et porte autant de petits canons. Mûrte, gréement, rien n'y manque, pas même le plus petit accessoire; tout est fait avec une justesse de proportions, un fini de détail, une beauté d'ensemble, une grâce, une habileté admirables. Ce trois-ponts en raccourci a coûté 9 à 10,000 fr. Ce beau morceau d'architecture navale est dans l'atelier des modèles, où il a été construit. On doit l'envoyer à Paris dans le courant de la semaine.

La commande d'une double machine de la force collective de 400 chevaux a été faite à M. Mozeley, de Londres. Cet énorme appareil, destiné à servir de moteur à l'un des steamers qui vont faire le service de paquebots réguliers entre New-York et Liverpool, sera la plus forte machine qui soit encore sortie des ateliers des ingénieurs anglais. Le navire à vapeur qui la recevra devra, selon toute apparence, jurer 14 à 1500 tonnaux. (Journal du Havre, du 23 août.)

A l'âge de vingt ans, Lacroix, par suite d'une première condamnation à vingt-quatre heures de prison, et d'une seconde à un mois, se trouve, attendu la récidive, sous la surveillance de la police; dans un village où il ne peut exercer son état de fleur de coton. Il a rompu son ban pour venir travailler à Paris, et comparait aujourd'hui pour ce fait, en police correctionnelle.

Après les questions de M. le président, Lacroix demande la permission de dire quelques mots.

Messieurs, dit-il, je conviens que j'ai été condamné deux fois à la prison; je ne m'en plains pas j'étais coupable; mais je me plains de la surveillance qui empêche un homme de vivre. Je ne demande pas mieux que de travailler; on me coupe les bras, et on me retient dans un pays où je ne peux rien faire de mon état.

On ne veut pas seulement me permettre de retourner dans mon pays; où je vivrais chez mes parents. Si seulement je pouvais m'engager, j'irais me faire tuer à Alger; on dit que ce n'est pas long, tandis que, comme je suis, on ne meurt pas, mais on ne peut faire qu'une mauvaise fin par toutes les contrariétés qu'on éprouve; voyez vous, messieurs, moi, j'ai bonne volonté de bien faire, mais je ne peux pas répondre que ça dure; ayez un peu d'indulgence, je n'ai que vingt ans, il y a de la ressource; si on me batte, il faudrait bien que je fasse comme les autres, et ça ne sera pas tout-à-fait de ma faute.

Ces mots du malheureux Lacroix sont la critique la plus simple et la plus vraie de la pénalité en cette matière; mais que peuvent les juges en présence de la loi. Le prévenu a été condamné à deux mois de prison, pour être ensuite reconduit à son lieu de surveillance, et ainsi de suite. C'est un cercle vicieux dont les mieux intentionnés ne peuvent sortir.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La reine régente d'Espagne a quitté Saint-Ildefonso le 17, à midi, pour se rendre à Madrid, où elle est rentrée le même jour dans la soirée, avec la jeune reine sa fille, deux des nouveaux ministres, et le général Rodil, nommé commandant de la garde. Le voyage s'est fait sous l'escorte d'un bataillon de miliciens, arrivé la veille de la capitale pour protéger les deux reines et assurer leur retour. Aucun désordre n'a signalé cette journée.

Les journaux du 17, que nous avons sous les yeux, sont loin d'offrir l'intérêt qu'on aurait pu s'en promettre dans de pareilles circonstances, et ne contiennent pour la plupart que les fastidieux récits du mouvement des provinces, les proclamations des juntes insurrectionnelles, leurs adresses à la reine et les procès-verbaux de leurs séances.

Aujourd'hui que la révolution est accomplie à Madrid, les événements de Valence, de Cadix ou de Grenade ont beaucoup perdu de leur importance. D'ailleurs ils présentent partout le renouvellement de scènes semblables, et se produisent sous les mêmes formes, avec la même absence de tous les détails qui pourraient faire supposer la moindre hésitation de la part du peuple à proclamer la constitution de 1812. Quand on pourra faire l'histoire vraie de tout ce qui se passe actuellement en Espagne, on verra jusqu'où peuvent être poussées la contrainte et la censure morale que le triomphe d'un parti, et d'un égorgé, exerce par lui seul sur la presse.

La grande question des cortès est tranchée par les journaux de Madrid. L'ajournement de la séance préparatoire, qui devait avoir lieu le 16, pouvait le faire pressentir; mais il est aujourd'hui à peu près certain que les dernières élections seront annulées, et que les cortès constituantes, appelées à réviser la loi fondamentale, devront émaner d'élections nouvelles, faites sous l'empire du parti révolutionnaire.

On lit à ce sujet dans l'*Espagnol* du 17:

L'ajournement de la junta préparatoire des Cortès a calmé en partie les inquiétudes qu'avaient inspirées aux patriotes les bruits répandus par les hommes qui regardent d'un œil de mépris la marche qu'a prise la glorieuse constitution de 1812. Nous approuvons complètement les idées que l'*Eco del Comercio* a émises sur les élections. Les manœuvres scandaleuses, auxquelles le ministère a eu recours pour obtenir la majorité dans la chambre des députés ont vivement contribué à produire l'irritation générale dont il a été l'objet dans toutes les parties de la monarchie. Confier le soin de réviser la constitution à des Cortès dont les membres ont été élus sous des auspices si fâcheux pour la cause de la liberté, ce serait prolonger les dissensions qui nous divisent, et retarder le moment où tous les amis de la liberté se réuniront autour du trône légitime.

Nous voulons que la révision du pacte fondamental soit confiée à des représentants ayant légitimement ce droit. La constitution de 1812 a besoin d'être améliorée; mais nous n'entendons pas prêter notre appui à des députés dont les pouvoirs ne sont pas en harmonie avec une aussi importante mission.

L'opinion dirigée par les meneurs prend déjà les devants sur les délibérations du nouveau ministère. Mais au point où en sont les choses, il est certain que le ministère ne peut rien faire ni rien vouloir. Il ne doit qu'obéir, son existence même est d'ailleurs rien moins qu'assurée; il n'est ni constitué ni complet, et déjà les journaux se plaignent d'une situation qui peut encore se prolonger pendant quelque temps.

La *Gazette de Madrid* publie les bulletins de la victoire remportée sur Gomez par le général Espartero. Mais il est fort à craindre que ce ne soit encore qu'une affaire d'arrière-garde.

La révolution s'est faite le 9 à Carthagène sans effusion de sang; le brave général Mirasol, gouverneur militaire, le même officier qui s'est couvert de gloire l'année dernière par sa belle défense de Bilbao, a quitté la ville avec le général Valdés.

On écrit de Cadix que les patriotes se préparent à marcher sur Madrid pour y poser de leurs mains la pierre sacrée de la Constitution. C'est encore Espinosa que l'Andalousie reconnaît pour son chef militaire. Nous avons remarqué un fait singulier dans une lettre de Lisbonne, publiée par le journal anglais le *Morning-Herald*. Il paraît que dès le 10 on y avait répandu le bruit d'une insurrection à Madrid, à la suite de laquelle le ministère s'aurait été renversé, M. Mendizabal rappelé aux affaires, la Constitution promise au peuple, et la Reine, qui dans sa frayeur aurait voulu gagner l'armée de Cordova, retenue de force par la garde nationale. Si ce fait est vrai, il prouverait que les derniers événements sont le résultat d'un complot dont les chefs auraient prématurément annoncé le succès, ce que, pour notre compte, nous avons toujours été fort disposés à croire.

On lit dans le *Moniteur*:

Plusieurs journaux ont publié un ordre du jour du général Lebeau, daté de Pampelune, le 13 août, dans lequel il annonce aux troupes sous ses ordres qu'il avait été nommé par le roi des Français au commandement des légions qui sont au service de S. M. la Reine d'Espagne. C'est une erreur que nous devons rectifier. Le général Lebeau a été autorisé par le roi à passer au service de la reine d'Espagne; mais le roi n'a eu aucune part à la nomination de cet officier-général à ce commandement.

BELGIQUE.

Bruxelles, 26 août (trois heures). — La hausse de Paris reste sans effet, on produit ici le mouvement contraire, il faut dire aussi que tout le monde se dégoûte des affaires. Trois ou quatre spéculateurs agissent avec tous leurs efforts sur la place, et ils sont engagés à la baisse. Tout ce qu'ils avancent, le faux comme le vrai est admis. Ouvert à 30 3/4 l'actif est successivement tombé à 30, 1/4, pour ainsi dire sans affaires.

Voici comment on donne la cote de Paris d'hier, qui n'est pas aussi généralement connue que les autres jours : 3 pour cent comptant 79 75, fin du mois 80; Naples comptant 99 35, actif 31 1/4 (hausse 3/4), passif 9 5/8; Banque de Belgique 125 1/2; portugais 43 1/2.

Après la cote actif 30 1/8. On dit Londres en baisse. Anvers, (2 heures). — Ardois 30 1/8 papier. Amsterdam, 25 août. — Dette active 2 1/2 p. c. 55 5/8 1/2, 5 pour cent 102 7/8, billets de chance 24 24 1/2, syndicat 97 1/2 5/8, société de commerce 186 187 3/4; Ardois pièces de 85 liv. 31 31 1/2 3/8, grosses pièces 30 1/2 3/4, passif 11 3/8 1/2. Marché des huiles et graines. — Le marché était assez pourvu de graine colza, la vente en était lente. L'huile colza avec peu d'affaires tourteaux tiennent prix.

Quelques journaux ont supposé que nous sommes en retard de publier des nominations de bourgmestres et échevins déjà effectuées; c'est une erreur; toutes les nominations faites ont été publiées; nous croyons même pouvoir assurer que le gouvernement n'avait pas reçu de propositions pour les places auxquelles il n'a pas pourvu par les arrêtés du 19 de ce mois. (Moniteur.)

— Mad. Le Hon, épouse de notre ambassadeur à Paris, après avoir, passé une dizaine de jours à Bruxelles, a quitté cette capitale lundi dernier pour se rendre à Ostende.

— Les musiciens de la garde civique, au nombre de plus de 60, et tous en grande tenue, ont exécuté hier à une heure les divers morceaux dont nous avons donné le programme. La foule immense qui était venue assister à cette brillante exécution remplissait toutes les allées qui aboutissent au kiosque. Jamais, à l'exception des époques du concours de musique, on n'a vu, au Parc, une affluence aussi considérable.

Le soir, les édifices publics et les maisons particulières ont été illuminés.

— Les élections pour la garde civique à cheval, qui devaient avoir lieu le 3 septembre, ont été remises au 15, à 9 heures du matin.

— L'école de natation est au moment de se réaliser, en partie, grâce aux concours de la régence et à celui du gouvernement.

— Le convoi sur le chemin de fer qui était parti de Bruxelles, ce matin à 6 heures et demie, a été retardé par un nouvel accident arrivé aux wagons, c'est une leçon de plus pour les précautions à prendre; il est vrai que sans l'événement dont nous parlons, la prudence elle-même n'aurait pu le prévoir. Lorsque le convoi arrivait à la hauteur de la plaine de Mon-Plaisir, une vache effrayée, est venue se jeter au devant du locomoteur, il est inutile de dire que renversée par la force du remorqueur elle a été broyée sous les roues. Sept wagons ont été mis hors des rails; malheureusement un monsieur qui a voulu s'élaner hors de celui qui le portait, a été violemment renversé et il a fallu le transporter dans une maison voisine, dans un état qui laisse de grandes inquiétudes, ce qui ne fût pas arrivé s'il était resté à la place comme ses compagnons de voyage.

Le tems de remettre les wagons sur les rails a retardé d'une demi-heure environ leur arrivée à Anvers, et notre bureau des postes n'a reçu que vers neuf heures les dépêches dont ils étaient porteurs.

— Un Anglais, d'une taille vraiment colossale, s'est promené, il y a quelques jours, dans plusieurs rues de notre ville. Mardi dernier, il se trouvait dans la rue Haute avec deux dames de taille ordinaire, mais qui, par la comparaison, semblaient des naines à côté de ce géant. La population s'est attroupée sur les pas de cet Anglais; et pour se soustraire à une curiosité qui lui devenait importune, il a été forcé de se réfugier dans une maison particulière, où il n'est parvenu à entrer qu'en se baissant sous la porte. Il a fait chercher une voiture pour se rendre à l'hôtel où il était logé; et on dit qu'il a quitté la ville fort mécontent des Bruxellois, qui ne savent pas laisser un pauvre géant circuler tranquillement dans leurs rues. La taille vraiment extraordinaire de cet Anglais était de près de sept pieds courant.

— Les travaux de bâtisse sur les boulevards aux deux côtés de la porte de Ninove sont poussés avec activité.

— Il se forme dans ce moment à Bruxelles, une société anonyme, dans le but d'établir aux portes et dans différents quartiers de la ville, des voitures de place, dites *Brabançonnnes*, dans le genre des citadines de Paris. Les habitants de la ville et des faubourgs auront aussi l'agrément d'avoir tout près de chez eux des voitures à leur disposition, tandis qu'il fallait dans certains quartiers, aller très loin pour se procurer un fiacre.

— Les commissions d'enquête des provinces de Namur et de Hainaut, réunies la première à Philippeville le 23 courant, et la seconde à Mons le lendemain, pour juger de l'utilité publique d'un chemin de fer, projeté par le sieur Splingard, allant de la Sambre à la Meuse, et dont une partie se trouvait être en concurrence avec le chemin de fer de Chatelet à Vireux-sur-Meuse, concédé le 1er juin dernier, à M. G. Pervez et consors, ont décidé à l'unanimité, après un mur examen et comparaison des prix de parcours, pour les différents points de consommation et de production, entre le chemin concédé et le chemin demandé par le sieur Splingard, qu'il n'y avait pas lieu à déclarer ce dernier d'utilité publique, attendu qu'il ne présente aucune économie de temps de transport et de péages sur son concurrent, et que de plus, dans une grande partie des contrées qu'il devait traverser, la population n'est pas assez nombreuse, et l'industrie assez avancée, pour l'établissement de moyens de communication ainsi accélérés.

LIÈGE, LE 26 AOUT.

M. S. Van de Weyer, envoyé extraordinaire à la cour de St-James, chargé d'une mission spéciale à Lisbonne, vient d'être élevé par S. M. la reine de Portugal, à la dignité de Grand-Croix de l'ordre de la Tour-et-l'Épée.

M. Henri Devandre vient d'être nommé, par M. le ministre des finances, avocat de l'administration de l'enregistrement et des domaines, en remplacement de M. Jaminié,

— L'ouverture de la chasse, cette année, est fixée comme suit :

« Province d'Anvers, 25 août; Limbourg, 1^{er} septembre, Hainaut, 1^{er} septembre, pour les districts d'Ath, Charleroi, Mons, et Soignies; au 10 septembre, pour le district de Thuin et Tournai; Liège, le 5 septembre, sur la rive gauche de la Meuse, et au 8 du même mois, sur la rive droite de cette rivière. »

— M. de Poydt (Jean-Ambroise), ex-gouverneur de la province de Hainaut, est décédé à Mons le 21 août. Une foule de personnes de tous rangs ont assisté aux obsèques de cet ancien fonctionnaire.

— On lit ce qui suit dans le *Journal des Flandres* : « Il circule de singuliers bruits sur les deux dernières séances à huis clos du conseil communal. On assure que dans la première, quelques honorables se sont oubliés à tel point, qu'ils ont injurié à tue-tête ceux qu'ils appellent les enragés de modérés, et menacé d'en venir aux coups si leur avis n'obtenait pas le plus grand nombre de suffrages. A la seconde séance, qui était fixée à quatre heures de l'après-midi d'hier, il ne s'est rendu que six honorables. Aucune délibération n'a donc pu avoir lieu. »

— On nous explique la cause de ces dissensions et on nous rapporte le langage tenu par quelques orateurs en titre. Pour l'honneur de nos adversaires, nous ne publierons pas des faits aussi scandaleux. Seulement nous préviendrons le journal *Met de Penningen*, que les meneurs ne paraissent point devoir retirer plus d'honneur que de succès de leurs intrigues. Malgré tous leurs efforts, les échevins nommés par le gouvernement, persistent à ne pas vouloir donner leur démission; M. Verhaeghe de Naeyer seul a cru devoir refuser la place de bourgmestre, à cause de ses nombreuses affaires qui réclament tout son temps.

— On écrit des bords de l'Elbe, le 16 août : « On assure ici que les gouvernements autrichien et prussien pensent qu'il est temps de mettre fin aux horreurs de la guerre civile en Espagne. Ces gouvernements ont d'ailleurs la conviction que l'Europe n'aurait rien à redouter d'une intervention française attendu que le cabinet des Tuileries leur a donné déjà des preuves suffisantes de ses intentions loyales. La Russie seule ne partagerait pas ces vues. » (Mercure de Souabe.)

ADMINISTRATION. — DES COMMISSAIRES DE DISTRICT. (4^e article.)

Nous avons exposé, dans plusieurs précédents articles, quelles sont les attributions des conseils provinciaux, des conseils communaux, des gouverneurs, des bourgmestres et des échevins, et des greffiers du conseil provincial, telles qu'elles résultent des lois nouvelles actuellement en vigueur. Pour compléter notre travail, il nous reste quelques mots à ajouter sur les commissaires de district.

Les attributions de ces derniers fonctionnaires sont toutes de surveillance; ils doivent faciliter la marche de l'administration et donner aux autorités provinciales tous les renseignements nécessaires pour les décisions à prendre.

D'après les dispositions législatives sur la milice, le commissaire de district est investi en outre d'un caractère particulier : il assiste aux conseils de milice en qualité de rapporteur et instruit toutes les demandes qui sont relatives à ce service national.

Il a aussi, conformément à la loi électorale du 3 mars 1831, le soin de veiller à ce que les chefs des administrations locales envoient des lettres de convocation aux électeurs et fassent la répartition en sections.

C'est à tort, selon nous, que le gouvernement détourne souvent les commissaires d'arrondissement de leurs véritables attributions, pour les charger de missions électorales. Nous ne pourrions nous élever avec trop de force contre un tel abus, qui a pour premier résultat de leur aliéner une partie des électeurs, et pourrait leur enlever ce caractère d'impartialité dont tous leurs actes doivent se trouver empreints.

Une longue énumération des attributions confiées à ces fonctionnaires par la loi provinciale, nous paraît inutile pour prouver leur importance; elle ressort suffisamment de ce qui précède.

Toutefois, des personnes étrangères à l'administration, regardent encore l'institution des commissaires de district comme un rouage inutile, et si leur maintien a été admis à la chambre des représentants, c'est grâce à un certain nombre de ses membres, auxquels l'expérience avait prouvé la nécessité d'un agent d'exécution et d'un surveillant pour des administrations composées de personnes étrangères aux lois et aux réglemens qu'elles doivent appliquer.

Sans cet intermédiaire, les autorités provinciales n'obtiendraient pas les renseignements qui doivent servir de base à leurs résolutions, et les petites intrigues des bureaux, dont le personnel devrait être au moins doublé au gouvernement provincial, ne tarderaient pas à se faire jour.

Il est enfin facile de concevoir qu'un fonctionnaire, assez bien rétribué pour qu'on puisse exiger de lui des connaissances et de la considération, est plus à même que tout autre, pour une circonscription d'une faible étendue, d'éclaircir les faits et de terminer à l'amiable des discussions qui s'élèvent souvent entre les diverses autorités des communes rurales.

Enfin dira-t-on que le conseil provincial, la députation et le gouverneur peuvent envoyer des délégués sur les lieux; mais d'un côté ces inspections n'ont lieu et ne se motivent que sur des événements graves; de l'autre, ces délégués sont loin de jouir pour l'appréciation des faits et la connaissance des personnes et des choses, des mêmes avantages que celui qui, résidant continuellement au chef-lieu d'arrondissement, connaît l'esprit général de ses administrés et les capacités des administrateurs.

Il est inutile de répondre à l'assimilation faite souvent par les gens du monde des commissariats de district à des bureaux de poste.

On conçoit facilement, d'après la nature des attributions de ces fonctionnaires, que la correspondance entre les autorités de la province et celles de la commune doit passer par leur intermédiaire; c'est le seul moyen pour qu'ils ne res-

sent étrangers à aucun des détails des affaires qui concernent leur arrondissement. Mais on objectera peut-être encore qu'il y a par là une complication de plus dans les rouages de l'administration, ce serait encore une erreur; car si ce mode de correspondance entraîne quelque lenteur, il simplifie sous un autre rapport les difficultés qui s'élèvent et termine des contestations que les bureaux du gouvernement provincial auraient difficilement mené à bonne fin. Si d'un côté ce mode entraîne quelque lenteur, de l'autre il a de grands avantages.

EXPOSITION AU LOCAL ST-ANDRÉ.

L'exposition des ouvrages de M. Simonis et des jeunes artistes liégeois qui continuent, en ce moment, leurs études à Rome, n'attire pas autant de monde que nous le désirerions. Cette exposition présente cependant de l'intérêt; car outre les ouvrages de MM. Simonis, Corbesier et Monami, on y remarque plusieurs tableaux pleins de mérite et que nous ne connaissons pas encore, pensons-nous; nous citerons entre autres, ceux de MM. Van Marck, de Jules André et de Sacré.

On rappelle quelquefois l'antiquité, le siècle des Médicis, et les œuvres prodigieuses qu'ils nous ont laissées. On se plaint aussi de la décadence des arts, quand on compare ces temps magnifiques aux nôtres. Mais chacun fait-il son devoir? Si pour prix de leurs efforts, les artistes contemporains ne recueillent que l'indifférence de la foule, pouvons-nous espérer jamais de les voir atteindre à la hauteur de leurs devanciers? Le génie a besoin d'hommages; il veut respirer l'encens. Aussi, comme on l'a dit, on le voit éclore volontiers chez les peuples enthousiastes, c'est au bruit des acclamations populaires que ses forces s'accroissent, et qu'il prend enfin son plus sublime essor. Cet amour dont on environnait jadis l'artiste, il le reportait sur son art qu'il fécondait et qui enfantait des merveilles. Voyez en effet avec quel amour Praxitèle a taillé sa Vénus, avec quel amour Raphaël a tracé sa Vierge! En tant d'enthousiasme, a dit quelque part Mme. de Staël, on a tué le génie. — Une muse a cependant conservé toute la splendeur de son culte dans notre époque d'indifférence; c'est la musique. Eh bien! voyez, elle se glorifie des Beethoven, des Weber, des Rossini et des Meyer-Beer.

Rappelons donc que les muses sont sœurs, et qu'elles ont des droits égaux à nos hommages. Mais ces réflexions nous éloignent un peu de notre objet. Nous voulions dire quelques mots de l'exposition qui a lieu en ce moment à St-André. Le morceau capital de cette exposition, est, sans contredit, le *Guerrier s'apprêtant au Combat*, de M. Simonis. C'est une œuvre fort remarquable. Le héros tient d'une main sa bannière, l'autre serre avec force cette courte épée romaine qui a fait la conquête du monde; ses pieds pressent hardiment le sol; sa tête est couverte du casque antique; la noble physionomie du guerrier exprime le dédain de son ennemi, et la confiance d'un soldat vainqueur dans plus d'un combat. L'attitude choisie par l'artiste, n'est point nouvelle; mais on peut dire que, sous le rapport de l'exécution, le plâtre de M. Simonis ne laisse rien à désirer. Les formes en sont grandes, et simples; il est riche d'animation et de mouvement. Examinez-le de tous les côtés, et les connaisseurs avoueront qu'on n'y rencontrera pas une incorrection de dessin. C'est là une épreuve réservée aux seuls morceaux d'un haut mérite. M. Simonis, on le voit, s'est attaché à l'étude de l'antique; c'est là, pour le statuaire, se nourrir de la moelle des lions; aussi notre jeune artiste promet-il de fournir une brillante carrière.

Nous reviendrons sur les études de nos jeunes pensionnaires de Rome, MM. Corbesier et Monami, ainsi que sur quelques autres encore. Il est fâcheux que M. Viellevoye n'ait pas cru pouvoir nous montrer les tableaux qu'il destine à l'exposition de Bruxelles, et entre autres, le portrait d'un officier général de notre armée et une tête de vieillard que les amis de l'art regardent comme les portraits les plus remarquables qui soient sortis du pinceau de cet habile artiste.

Avant de terminer, nous engagerons vivement nos concitoyens à visiter l'exposition dont nous venons de les entretenir, qui ne durera plus que fort peu de jours.

VILLE DE LIÈGE. — Ecoles primaires gratuites.

Le public est informé que la distribution des prix aux élèves des écoles primaires de la ville, aura lieu à la salle académique, celle aux écoles de garçons mardi 30 août à 3 heures de l'après-midi, celle aux écoles de filles mercredi 31 août à la même heure.

A la suite de la distribution des prix aux élèves des écoles de garçons, aura lieu la remise des médailles et des récompenses pécuniaires, pour rémunérer des traits de courage et de dévouement.

Ces cérémonies auront lieu en présence des autorités et des amis de l'instruction qui sont invités à y assister. Liège, le 27 août 1836.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Le directeur pour se conformer aux désirs du public, et pour éviter l'interruption des débats par une représentation *abonnement suspendu*, a cru se rendre agréable à MM. les abonnés en postposant au troisième dimanche 18 septembre l'abonnement suspendu, qui d'après les conditions devait avoir lieu le premier dimanche 4. Par suite de cette disposition et pour terminer les débats, les lundis 5 et 12 seront courants au lieu d'être suspendus. Jeudi prochain OUVERTURE.

TAXE DU PAIN, du 27 août.

Pain de seigle, 25 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 35 c.
Pain de ménage, 46 c.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain, on JETTERA des ROUES D'OIES chez RASKIN-BIA, au Café des Remparts, 855, rue Derrière le Mur des Anglais.

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX.

Dans le courant du mois de septembre, j'arriverai avec un transport, à l'Hôtel d'Angleterre. HOTTEGINDRE, 947

FONDERIE EN BRONZE, EN CUIVRE ET ZINC.

FABRIQUE DE LUSTRES, DE LAMPES, DE QUINQUETS, etc.
Rue du Moulin, près de celle de St. Severin, à Liège.

APORTA ET PERET,

Fabriquent lustres, lampes et quinquets de toutes les grandeurs, formes et qualités, avec grâtures dorées, en Mannheim, etc., ils fabriquent aussi des appareils pour éclairer par le gaz, garantissent leur perfection et les mettent en place, étant autorisés par la société Orban et compagnie.
Les mêmes, coulent figures et ornemens de diverses dimensions; enfin ils tiennent en assortiment tout ce qui se rapporte à leur établissement. 965

La PLACE de CONCIERGE à la SOCIÉTÉ DAGRÈMENT, place Verte, à Liège, étant VACANTE, les personnes qui désirent y concourir, peuvent s'adresser pour en connaître les conditions, chez M. Grandjean, receveur principal des taxes municipales, rue au Potay. 926

A LOUER.

Pour le 1er octobre prochain, une BELLE MAISON avec jardin, située à Liège, sur Avroy, n. 621.
S'adresser à M^r RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or. 941

ON DESIRE LOUER

Une PETITE MAISON au centre de la ville et à proximité de l'Université.
S'adresser à M^r RENOZ, notaire à Liège. 942

VENTE DE BATEAUX, AGRÈS ET AUTRES OBJETS.

MARDI et mercredi 6 et 7 septembre 1836, à une heure de relevée, chez le S^r BENOIT-LAFLEUR, quai St. Léonard, n. 29, à Liège, le notaire BIAR vendra trois BATEAUX d'OURTE presque neufs dont un avec watribords et rouve; une nacelle dite aux chevaux; quantité d'agrès consistant en voiles, ancres, ferrés, cordages goudronnés, toiles adém; une forte partie de Vernes et Werres en Sapin du nord etc.

ARGENT COMPTANT.

Les personnes connues pourront obtenir un crédit de 6 mois moyennant caution. 910.

LUNDI 5 septembre 1836, à 2 heures de l'après midi chez M. Paschal HANSON, sur la chaussée de Bièrsel ancienne maison Rigault, la Valise, le notaire BERNARD exposera en VENTE en HAUSSE PUBLIQUE:

1. LE MOULIN A VENT DE GRACE,

- Restauré à neuf avec 54 perches de terrain y attachant.
 - 2^e Une TERRE LABOURABLE, sise à Hologne aux Pierres contenant 57 perches, joignant à la voie de Mons.
 - 3^e Une AUTRE TERRE sise à Hologne aux Pierres derrière chez Lambert, contenant 73 perches.
 - 4^e Un VERGER sis à Fozz, contenant 65 perches joignant au chemin de Wareme.
 - 5^e Et UNE TERRE LABOURABLE sise à Fexhe le Haut Clocher contenant 52 perches.
- S'adresser au notaire BERNARD à Grace-Montegnée, pour connaître les conditions de la vente. 957

VENTE CONSIDÉRABLE DE MEUBLES POUR CAUSE DE DÉPART.

MARDI, MERCREDI et JEUDI, 30, 31 AOUT et 1^{er} SEPTEMBRE 1836, à deux heures de relevée, le notaire BIAR vendra à la maison n. 41, rue Vinave d'Ile, à Liège, un mobilier considérable, consistant en buffets, hautes et basses-garderoberes, commodes, secrétaires, dont une partie en acajou, deux forté-piano, pendules, horloges, glaces, lustres, gravures, porcelaines, quantité de tables, chaises bourrées et autres, plusieurs lits, matelas, bois de lit, deux paires de grandes balances de magasin, batteries de cuisine, poêles, 3,000 pierres à paver; arbutus, tels que lauriers, grenadiers, myrtilles, jasmins, oléandres, et grand nombre d'autres objets dont le détail serait trop long.

ARGENT COMPTANT.

Les arbustes seront vendus le 31 août, à 2 heures; on pourra voir tous les objets la veille de la vente. 911

A LOUER, pour commencer au premier mars 1837, LES IMMEUBLES dont la désignation suit; savoir:

- 1^o Le BIEN dit AU FOND DES TAWES, au Thier à Liège, quartier du nord, consistant en une maison, grange, écurie, étables, jardin, cobillage, houblonnière et prairie d'une contenance de 501 ares 27 centiares, cinq bonniers 25 verges grandes ancienne mesure.
 - 2^o UNE MAISON avec écurie, jardins clos de murs, prairie et enclos, situés au dit lieu du Fond des Tawes, mesurant 261 ares 53 centiares, ou trois bonniers ancienne mesure.
 - 3^o UNE PIÈCE DE TERRE à labour, formant un clos de 148 ares 19 centiares, ou bonnier 14 verges ancienne mesure, située au même lieu du Thier à Liège.
- Le tout est actuellement exploité par Jean SCOVILLE. Les amateurs pourront obtenir chaque immeuble séparément ou en masse.
S'adresser pour plus ample information au N^o 929, Place Marché, et en l'étude du notaire BOULANGER. 898

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Léonard DEJACE et ses enfans feront procéder le neuf septembre 1836, à deux heures de relevée, par les notaires PAQUE et GILKINET, en l'étude du premier, rue Souverain-Pont, sans aucune réserve, des Maisons dont la désignation suit, situées à Liège, savoir:

- 1^{er} lot. — UNE MAISON RUE DE LA RÉGENCE, n^o 922 6^o bis, occupée par M. Dejace, père.
- 2^{me} lot. — UNE MAISON rue de la Cour, n^o 517.
- 3^{me} lot. — UNE MAISON RUE SUR MEUSE A L'EAU, n^o 918, enseigne de la Tête de Bœuf, détenue par le sieur Digneffe jusqu'au 1^{er} novembre 1843.
- 4^{me} lot. — UNE MAISON RUE DE LA RÉGENCE, n^o 922 5^o bis, occupée par Mlle. Thiry.
- 5^{me} lot. — UNE MAISON même rue, n^o 922 4^o bis, occupée par Mlle. Tilman.

Aux conditions que l'on peut voir en l'étude du notaire PAQUE 962

Le MERCREDI, 21 septembre 1836, à 10 heures, le notaire PAQUE, vendra aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain-Pont,

UNE MAISON,

Avec grange, étable, four, puits, et un bonnier de jardin, prairie et terre dont la majeure partie est plantée d'arbres à fruits, formant un ensemble situé au *Trixhe Murson*, à JUPILLE, joignant à Rasquin Deflandre, à Henri Detongre et au chemin. 968

A SURENCHÉRIR D'UN 20^e JUSQU'INCLUS

LE 4 SEPTEMBRE PROCHAIN A MIDI, EN L'ÉTUDE DU NOTAIRE PAQUE,

UNE MAISON,

sise à Liège, rue pied de bœuf, n^o 696, avec deux quartiers et un terrain propre à bâtir dans la rue de la Régence et donnant sur Meuse à l'eau, adjugée au prix de 40,000 francs. 969

VENTE DÉFINITIVE ET SANS REMISE,

Qui aura lieu le MERCREDI sept septembre 1836, à neuf heures du matin, au bureau de la justice de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, rue Mont-St. Martin, audit Liège, par le ministère de M^r DELBOUILLE, notaire à ce commis, des BIENS provenant de la succession de feu M. Stephany, ancien directeur de police à Liège, consistant en:

- 1^o UNE GRANDE MAISON, sise derrière le Palais à Liège, cotée 51, occupée par M. Termonia, sur la mise à prix de 17,500 francs.
- 2^o UN CORPS DE FERME avec un joli petit quartier de maître, situé à Eyken, commune de Fouron St. Martin, et 35 bonniers 16 perches 11 aunes (40 bonniers 6 v. gr. 11 per.) de terre, jardin, prés et bois en dépendant.
- 3^o Et un autre CORPS DE FERME avec grange, écuries, étables, jardin, prairies, terre et bois, le tout mesurant 7 bonniers 79 perches 75 aunes (neuf bonniers) ancienne mesure locale, situé lieu dit Straat, commune de Fouron St. Martin.

Ces deux fermes, après avoir été exposées séparément, seront adjugées en un seul lot.

Les biens repris aux articles deux et trois, sont tenus en location par les sieurs Englebert et Witgens.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges à M. CHOKIER, juge de paix desdits quartiers, et à M^r DELBOUILLE, dépositaire des titres de propriété.

VENDREDI 9 septembre 1836, à trois heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^r DELBOUILLE, notaire à Liège, il sera vendu aux enchères, UNE MAISON, propre à tout commerce, située faubourg Ste. Marguerite à Liège, cotée 416 et portant l'enseigne du Pain de Sucre. 967

JEUDI 1^{er} septembre 1836, deux heures de relevée il sera procédé en la demeure du sieur Waucomont hôtel de la paix à Herve, par le ministère de M. OPHOVEN, notaire au dit lieu, à la VENTE aux enchères publiques des biens délaissés par Nicolas François-Joseph Deshayes de Charneux, composés; savoir:

- 1^{er} Lot. Une FERME, bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardin et trois prairies fonds de 1^{re} classe, y annexés, contenant quatre bonniers métriques environ, située en lieu dit Garde de Dieu, commune de Charneux.
 - 2^o Lot. Une autre ferme, avec bâtimens jardin et trois prairies, contenant quatre bonniers 65 perches 63 aunes, située en lieu dit Corbillon, commune de Clermont.
 - 3^o Lot. Une ferme avec bâtimens, jardin trois prairies et un petit bois, contenant deux bonniers 44 perches 96 aunes, située en lieu dit Heyestraet commune d'Aubel.
- S'adresser pour les conditions audit M. OPHOVEN, notaire, à Herve. 907

FAILLITE JAURÈS, PÈRE ET FILS, A VISÉ.

Production de titres. — Assemblée des créanciers.

Le syndic provisoire à la faillite Jaurès, père et fils, ci-devant négociant à Visé, invite les créanciers qui n'ont point produit leurs titres de créance, à vouloir bien le faire sans retard, afin qu'il puisse être procédé le 4 du mois d'octobre prochain, à deux heures de relevée, au local du tribunal de commerce de Liège, à leur vérification et admission par devant M. le juge commissaire. Toutes les formalités voulues par les articles 501 et suivans du code de commerce ayant été remplies, il sera procédé le onze du même mois d'octobre soit à un concordat soit à un contrat d'union et à la nomination des syndics définitifs.

Liège, le 27 août 1836. J. J. PICARD. 970

LIBRAIRIE AU RABAIS

De F. CANONGETTE et Cie., rue Pont d'Avroy, 577, à Liège.

ON VIENT DE RECEVOIR LES OUVRAGES SUIVANTS:

- Editions de Lefevre ou du panthéon littéraire.
- ŒUVRES COMPLÈTES DE BOURDALOUE, 3 superbes vol. in-8, vélin, tres beau portrait, au lieu de 30 francs, net 22 00
- ŒUVRES COMPLÈTES DE FÉNÉLON, 3 forts vol. pareille éd., superbe portrait, au lieu de 32 fr., net 27 00
- ŒUVRES COMPLÈTES DE MASSILLON, 2 vol. portrait, net 16 00
- ŒUVRES DE PASCAL, LAROCHEFOUCAULT, LABRUYÈRE ET VAUVENARGUES, 1 seul vol., portrait, même éd., net 9 00
- ŒUVRES COMPLÈTES DE RACINE, 1 seul vol., portrait, net 9 00
- ŒUVRES COMPLÈTES DE CORNEILLE, 2 superbes vol. avec portrait, toujours même édition, net 18 00
- LES MÊMES, en 12 beaux vol., in-8, de biblioth., net 24 00
- ŒUVRES COMPLÈTES DE DELILLE, superbe port., net 10 00
- COURS COMPLET DE LITTÉRATURE, ancienne et moderne, par Laharpe, 2 énormes vol., portrait, net 19 00
- ŒUVRES COMPLÈTES DE BEAUMARCHAIS, un volume, port., net 9 00
- ŒUVRES COMPLÈTES DE LAFONTAINE, 1 vol. portr., net 9 00
- ŒUVRES COMPLÈTES DE BOILEAU, DE MALHERBES ET J. B. ROUSSEAU, 1 seul superbe vol., portrait, net 9 00
- LES MÊMES, très jolie éd., portative, 5 vol. vélin, net 4 00
- ŒUVRES COMPLÈTES DE CASIMIR DELAVIGNE, 1 seul beau vol. in-8, 1833, au lieu de 20 00, net 4 50
- Les mêmes, en 3 jolis vol. de poche, vélin, net 6 00
- HISTOIRE COMPLÈTE DE LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE, seul superbe vol. gr. in-8, format du Panthéon littéraire, orné de nombreuses planches, papier vélin, 20 00 net 7 50
- ŒUVRES COMPLÈTES DE RABELAIS, 1 vol. (un peu taché), net 7 00

Et plusieurs autres bons ouvrages de même format.

- ŒUVRES COMPLÈTES DE MONTESQUIEU, 11 jolis vol. in-18, pap. superfin, Paris 1834, 22 00 net 9 00
- COLLECTION DE 14 JOLIES PIÈCES DE THÉÂTRE, grand format in-18, papier vélin, 14 volumes. Ensemble 6 00 net 1 25
- NOUVEAU RÉPERTOIRE DRAMATIQUE, un seul magnifique vol. grand in-8, pap. vélin sup. 10 00 net 1 90
- ŒUVRES DE J. RACINE, jolie éd., portative, en 4 vol., pap. vélin, Paris 1836, au lieu de 8 00 net 1 90
- ANTHOLOGIE, ou choix des plusieurs jolies chansons des meilleurs auteurs, 3 jolis vol. avec fig. 6 00 net 1 75
- LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE MÉLÉES, par Victor Hugo, 2 beaux vol. in-18, papier vélin satiné net 2 00
- CROMWELL, par le même, 2 beaux vol. net 2 40
- Et tous les autres ouvrages du même auteur.
- LA HENRIADE TRAVESTIE, poème en vers burlesques divertissans, suivi des amours de Mars et de Vénus, 1 joli vol. de poche avec figure, Paris, 3 00 net 1 25
- LA HENRIADE, par Voltaire, 1 joli vol. in-18, avec 1-s notes, variantes, etc., pap. vél. Paris 1836, 2 00 net 0 60
- AVENTURES DE TELEMAQUE, par Fénelon, 1 fort vol. in-12 papier fin, jolies et nombreuses gravures, dernière édition de Paris 1835, 3 50, net 1 50.
- HISTOIRE COMPLÈTE D'ANGLETERRE de David Hume, continuée jusqu'en 1830 par Peletier, 40 jolis vol. in-18 avec gravures, Paris, rare, net 23 00
- HISTOIRE ANCIENNE COMPLÈTE, de Rollin, 30 jolis vol. in-18 dernière édition de Paris, net 18 00
- NOUVEAU DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE UNIVERSEL, ou histoire abrégée de tous les grands hommes anciens et modernes de tous les pays, 4 très beaux vol. in-8, contenant environ 3000 articles de plus que la plus complète des biographies publiées jusqu'à ce jour, Paris 1834 déjà épuisé, net 15 00
- BIOGRAPHIE DES HOMMES CÉLÈBRES par Peignot, 4 forts vol. in-8, réunis en 2 parties; au lieu de 30 00, net 8 00

Ouvrages allemands en souscription.

- ŒUVRES COMPLÈTES DE GOETHE en allemand, 5 superbes vol. gr. 8^o papier vélin satiné, divisé en livraisons dont 50 sont en vente. Prix de chaque livraison, net 45 c.
- ŒUVRES COMPLÈTES DE JEAN PAUL en allemand, 4 superbes vol. pareille édition même prix par livraison 1
- ŒUVRES COMPLÈTES DE SCHILLER, 2 vol. pareille, id.
- On distribue gratis les prospectus au magasin.
- LE LAVATER PORTATIF, ou l'art de bien connaître les hommes par les traits du visage, 1 très-joli vol. in-18, papier vélin satiné, avec 30 portraits coloriés, Paris 1836. 8 00 net 2 50
- LE LAVATER DES DAMES, ou l'art de connaître le caractère, etc., etc., des femmes par les traits du visage, un très-joli vol. in-18 pap. vélin satiné, orné de 32 portraits coloriés, Paris 1836 8 00 net 2 50
- Et une infinité de bons livres pour l'éducation et l'amusement de la jeunesse, propres à servir de prix et d'autres de LITTÉRATURE, HISTOIRE, VOYAGES, JURISPRUDENCE, MÉDECINE et CHIRURGIE dont le détail serait trop long. Visitez le magasin.

MONT DE PIÉTÉ

QUAI DE LA BATTE, N^o 1112.

JEUDI, VENDREDI et MARDI, 1, 2 et 6 septembre, à 2 heures précises, VENTE des GAGES SURANNÉS, reçus en juin 1835; on commencera par les objets d'or et d'argent le 27 août 1836. 966

VENTE OU LOCATION PUBLIQUE

BELLE MAISON

ET DISTILLERIE DE PREMIERE CLASSE, POUR CAUSE DE DEPART.

LUNDI 12 septembre 1836, à 10 heures du matin, M. MAHY-LEROY, fera exposer en vente ou à défaut de vendre, en location publique, en l'étude du notaire BOL-LINNE, à Huy, une BELLE MAISON avec 70 perches de jardin et prairie, une distillerie avec tous les ustensiles en général, grandes citernes, étables pour 60 bœufs et grands greniers.

Cette propriété est située au faubourg de STATTE à HUY, où il existe un commerce de grains très-étendu; elle est bordée d'un côté par la route de Huy à Tirmont, et de l'autre par la Meuse, ce qui offre toutes les commodités que l'on peut désirer pour ce genre d'industrie.

Les titres de propriété sont parfaits; le prix de la vente pourra être converti en rente, si on le désire, avec la jouissance immédiate; et au même instant il fera aussi procéder à la location de 8 verges de vignoble et huit verges de terre, formant un enclos, sis en Leumont commune d'Antheit.

S'adresser pour voir les propriétés à M. MAHY, qui les occupe et pour avoir communication des titres et des conditions de la vente en l'étude dudit notaire. 961

VENTE DE TERRES,

SISES A HEURE LE-ROMAIN.

Le JEUDI huit septembre 1836, dix heures du matin, les héritiers de M. CHARDON De WATROUVILLE et autres, feront vendre aux enchères, en l'étude à Liège du notaire KEPPELNE, rue St. Hubert, n° 591 :

1° UNE TERRE contenant un demi bonier, sise au Passay des Pauvres, tenant à Libert Defroidmont, Pierre Bruue et à la veuve Eustache Collard.

2° UNE TERRE de même contenance, située au Chatanier, tenant à Joseph Fainkin, Lambert Deleixhe et Collard. Ces deux terres, situées commune d'Heure-le-Romain, sont exploitées par Jacques Stockic, dudit lieu.

Aux conditions à voir en l'étude dudit notaire. 963

Le LUNDI 29 de ce mois, à dix heures, le notaire PAQUE exposera en vente aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain-Pont :

1er lot. — UNE MAISON avec cour et quartier derrière, sise à Liège, rue DEVANT LES CARMES, n° 294.

2me lot. — UN TERRAIN avantageux pour bâtir, longeant ledit quartier, donnant dans la rue des Carmes, sur une largeur de 9 mètres et d'une superficie de 190 mètr.

Cette propriété sera ensuite exposée en masse. S'adresser, pour la voir, au Sr. LEJEUNE, tonnelier, rue du Pont-d'Avroy, n° 532, et pour les conditions, audit notaire PAQUE. 50

VENTE

D'UNE PIÈCE DE FONDS,

SISE

En la commune d'Ans et Glain.

LUNDI 5 septembre 1836, à 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix du quartier de l'Ouest, rue Mont-St-Martin, à Liège, il sera procédé par le ministère de M. PARMENTIER, notaire, à ce commis par jugement, à l'adjudication publique aux enchères :

D'UNE PIÈCE DE JARDIN POTAGER, sise en lieu dit, Ruelle de Liège, contenant 6 verges gr. 12 petites, joignant d'un côté, à M. Hignoul et d'autre à M. Jamar. S'adresser audit notaire PARMENTIER. 894

AGENCE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE.

BUREAU DE CONSULTATIONS POUR LES AFFAIRES CONTENTIEUSES DE COMMERCE,

DIRIGÉ PAR JEAN-JOSEPH PICARD, ANCIEN JUGE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

RUE DE LA RÉGENCE, N° 922, A LIÈGE.

L'AGENCE se charge : Des placements de fonds dans les sociétés commerciales par actions, sur billets et sur immeubles; De la négociation des fonds publics, nationaux et étrangers; De la vente et de l'achat des propriétés mobilières et immobilières; De l'administration des biens, de la recette des revenus ou rentes; De la liquidation des successions et des abandons volontaires ou judiciaires; Des réclamations près des administrations civiles et militaires, tant à Liège, qu'à Bruxelles, Paris, etc. Le bureau de consultation donne son avis sur toutes les questions de commerce; il plaide ou fait plaider près des tribunaux les seules affaires commerciales contentieuses, sur lesquelles il donne un avis favorable. Nota. On ne reçoit que les LETTRES AFFRANCHIES. 377

SAMEDI TROIS SEPTEMBRE PROCHAIN

IRREVOCABLEMENT

aura lieu à Vienne, sous la garantie du Gouvernement, le tirage au sort de la grande Vente par actions des

SIX PROPRIÉTÉS.

Pour se procurer des Actions Originales au prix connu, on est prié de s'adresser directement à

L'Administration générale de LEOPOLD DEUTZ ET CIE.,

Banquiers à MAYENCE sur le Rhin.

GRAND HOTEL

A VENDRE PUBLIQUEMENT.

Le Notaire P. C. WIRIX, de résidence à Louvain, exposera en vente publique, au plus offrant, avec bénéfice de Paumée, enchères et à l'extinction de feu, le vaste et BEL HOTEL, nommé l'HOTEL DE COLOGNE, situé à LOUVAIN, avantageusement connu depuis nombre d'années dans toute la Belgique et à l'étranger; il se compose au rez-de-chaussée de beaux Salons, Appartements, grande Salle à manger, Cuisines, Buanderie, État de domestiques, grandes Caves voutées, 38 chambres aux étages, Mansardes et Greniers spacieux; un Quartier séparé pour le maître, ayant plusieurs Places au rez-de-chaussée et à l'étage, grandes Cours, Remises, Écuries pour 40 chevaux, armoires de Greniers, deux sortes d'eau et tout ce qui est propre à un Établissement de ce genre.

Cette Propriété bordée par la Dyle, est, par son étendue et sa situation au centre de la ville sur la grande route de Bruxelles à Liège, propre à toutes espèces de fabriques, usines ou autres établissements de commerce.

MISE A PRIX fr. 35,000.

La Séance pour l'Adjudication préparatoire aura lieu le 2 septembre, et celle pour l'Adjudication définitive le 9 Septembre 1836, respectivement à deux heures de relevée, en la Salle de Ventes par Notaires, sise rue des Augustins, n° 12, à Louvain.

Les amateurs pourront prendre communication du cahier des charges et titres de propriété en l'étude dudit notaire WIRIX, rue de Namur, n. 74, à Louvain.

La propriété sera à voir les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, de dix heures du matin à deux heures de relevée. 943

La commission administrative des hospices civils de Liège, mettra, à la salle de ses séances, en adjudication publique au rabais, sur simples soumissions cachetées,

A. Le MERCREDI 14 septembre 1836, à trois heures de relevée, la fourniture :

1° De 4561 mètres de toile blanche de 1 m. 15 c. de largeur; 2° de 17 mètres de toile blanche plus fine de même largeur; 3° de 839 mètres toiles blanchâtre de 0 m. 98 c.; 4° de 43 mètres toile blanche à dessins de 1 m. 40 c. pour nappes; 5° de 60 mètres même toile de 0 m. 77 c. pour serviettes; 6° de 209 mètres toile grise de 1 m. 15 c.; 7° de 178 mètres toile bleue à carreaux de 1 m. 31 c.; 8° de 12 pièces de toile de coutil pour lits de 5 m. 29 c. de longueur sur 1 m. 26 c. de largeur.

Chacun de ces huit articles formera un lot. B Et le MERCREDI 21 septembre 1836, à trois heures de relevée, la fourniture :

1° De 130 mètres de drap de 1 m. 40 c., savoir : 120 m. bleu foncé et 10 m. bleu clair; 2° de 132 mètres de drap Marengo, de même largeur; 3° de 426 mètres de tricot bleu de 0 m. 70 c.; 4° de 352 mètres de serge bleue de 1 m. 8 c.; 5° de 90 mètres de serge noire, de même largeur; 6° de 50 couvertures de laine blanche du poids de 2 1/2 kilog.; 7° de 279 mouchoirs de cou, dont 255 pour homme et 24 pour femme, plus de 275 mouchoirs de poche de différentes dimensions; 8° et de 437 mètres de toile bleue de 1 m. 16 c. Chacun de ces huit derniers articles formera un lot.

Les cahiers des charges sont à voir tous les jours de 9 heures à midi, au secrétariat de ladite commission, où les soumissions devront être déposées, au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi. 906

VENTE DE BELLE RASPE

Le lundi 5 septembre 1836, vers les 10 heures du matin, M. le comte Leopold de Lannoy de Clerveau, fera vendre une quantité de portions de raspe croissant dans ses propriétés de la Neuville en Condroy par le ministère de M. THO: NON notaire audit lieu. A CRÉDIT. 928

AVIS POUR S URENCHÉRIR.

M. BIAR, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 16 août 1836, LA MAISON cotée 383, située rue DEVANT LES CARMES, à Liège, a été adjugée provisoirement au prix de 11,100 frs.

Et qu'on peut la surenchérir d'un 20^e jusqu'au 29 août courant à midi, par une déclaration à faire en l'étude dudit notaire. 925

RACAHOUT DES ARABES

ALIMENT des convalescens, des dames, des enfants, des vieillards, et des personnes délicates. Seul approuvé par deux rapports de l'académie Royale de médecine, 60 certificats des plus célèbres médecins, et deux brevets accordés à M. DE LANGRENIER. Prix: 4 fr. le flacon, rue Richelieu, 26, à Paris, où l'on trouve les

SIROP et PÂTE de NAFE ARABIE

pour guérir les rhumes, catarrhes, toux, enrrouemens, asthmes, coqueluches et autres maladies de poitrine. UN dépôt est établi à Liège rue pont d'Isle, à l'arbre d'or n° 83 r, chez M^r Froidbise, fils. 920

BOURSES.

PARIS, LE 25 AOUT.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes items like Cinq pour cent, Trois pour cent, Napl. Cert. Falc., Esp. D. ac. 5 p. c., 4^e nov., Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Banque de Belg., etc.

LONDRES, LE 24 AOUT.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes items like 3^e consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p. c., Id., Espagne. Cortés., Différées., Passives., Russie., Brésil. Emp. 1834., etc.

AMSTERDAM, LE 25 AOUT.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes items like Holl. Dette active, Dito 2 1/2 p. c., Différées., Billet de change, Syndic. d'amort., 3 p. c., Soc. de comm. P. B., Russie, H. et C. 5 p. c., Inscr. au gr. livre, Certif. à Amst., Pologne, L. n. 500f., Lots de Rd. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito grd., Dette différ. anc., nouv., T. passiv., Autriche. Métal. 5 p. c., etc.

ANVERS, LE 26 AOUT.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes items like ANVERS. Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., Holl. Dette active, Rente remboursab., Autriche. Métall., Lots de fl. 400., de fl. 250., de fl. 500., Poloc. Lots fl. 300., fl. 100., ANSTL. E. à L. 1824, ESPAG. Emp. 1834., D. diff. 1834., Dit. p. 1834., Dette diff., etc.

CHANGES.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes items like Amst. c. jours., Rotterdam, Idem., Paris, Idem., 2 mois., Lond. p^e Estr. c. j., 2 mois., Ham. p^e 40 Hb. c. j., 2 mois., Bruxelles et Gand., etc.

Malgré 3/4 de hausse à Paris hier, nous avons été faibles en Anloin. Ouvert 30 3/4, 5/8 1/2 3/8 1/4 et reste 30 1/8 argent. Petite rue de la Bourse, à 3 1/2 heures. Point de variation.

BRUXELLES, LE 26 AOUT.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes items like Dette active., Emp. R. fin cour., Emp. de 30 mill., Emp. dec. v. 1832., Act. Société Gén., So. de Com. de civ., Ban. de Belgique., So. du c. de S.-O., S. Maus-Four., Banq. fonc., S. du Cha. Flenu., Wasme-Hornu., Sclessin., Société nationale., Levant de Flenu., Charb. d'Ougrée., Sars-Longchamps., Chemin de fer., Fourm. des Vemmes., St-Léonard., Verrières Charleroi., Dette active. Hol., Synd. d'amort., Lost. r. av. coup., Inscr., Métalliques., Naples., Emp. Ard. 1835., A. différée., Id. 1835., Brésil. Rolsch., Rome., etc.

VIENNE, LE 17 AOUT.

Métalliques, 104 1/4. — Actions de la banque, 1351 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 26 AOUT.

Le bateau à vapeur de la marine royale angl. Lightning, Lieutenant J. Phambler de Londres. — Le bateau à vapeur anglais Soho, ven. de Londres, ch. de 166 passagers, 1 voiture, indigo et coton. — Le sloop français Rosalie, ven. du Havre, ch. de cuirs.

PLACE D'ANVERS, LE 16 AOUT.

CAFFÉ. — 400 Brésil à 32 1/4 cents. 150 balles dito blanchâtres, prix divers. 400 balles Sumatra à 29 1/2. Thés. — 72 caisses congo dont on n'a pas eu connaissance des prix. Sucre brut. — 150 caisses ont été faites à fl. 22 1/2. Sucre raffiné. — Peu d'affaires faute de marchandises disponibles. Cuirs. — 610 cuirs Buenos-Ayres et 500 Rio-Grande, prix restés inconnus.

L. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.